



## Création et Administration de Fond d'Investissement - Maurice

Maurice s'est développé en un centre important d'administration de fonds d'investissement destinés vers l'Afrique. Son expertise, sa législation et sa stabilité en font un centre de domiciliation de choix en Afrique pour les fonds d'investissement.

## Qui sommes-nous?

Axis Fiduciary Limited ('Axis Fiduciary') est une société fiduciaire mauricienne dite 'Management Company' offrant une gamme complète de services fiduciaires et d'administration à une clientèle diverse. Nous procédons à la création de sociétés, fiducies, fonds et autres entités légales. Nous offrons les services de secrétariat juridique et d'administration comptable, fiduciaire et financière nécessaires, de même que d'autres services annexes à des individus aussi bien qu'à des sociétés, leur permettant de réaliser leurs objectifs et d'optimiser leurs avantages. A travers nos bureaux de Maurice et des Seychelles et notre réseau mondial de partenaires et affiliés, nous offrons également des services de création et d'administration d'entités dans maintes autres juridictions. Axis Fiduciary est dûment accréditée par la Financial Services Commission ('FSC') pour offrir des services de création et d'administration de sociétés et fonds d'investissement.

## Partenaire juridique privilégié – BLC Chambers

Axis travaille en étroite collaboration avec BLC Chambers (BLC), l'un des cabinets juridiques les plus réputés de Maurice et qui dispose d'une expérience offshore solide et d'une équipe juridique très expérimentée. BLC est affilié à ALN, réseau africain réputé regroupant les meilleurs cabinets juridiques indépendants présents dans plusieurs des juridictions les plus en vue du continent. BLC est aussi associé au cabinet international Harney Westwood & Riegels (Harneys), firme légale et prestataire professionnel de grande réputation, disposant de six bureaux dans le monde, dont IVB, Cayman, Chypre et Anguilla. L'accès à des avocats d'affaires spécialisés et de grande expérience dans les domaines du droit et de la fiscalité nous permet d'offrir un service complet de grande qualité à nos clients.

## Créer un fond d'investissement à Maurice

L'usage de Maurice pour la domiciliation de fonds d'investissement a connu un essor récent à la suite de nouveaux fonds et nouvelles réglementations venus conforter la position de Maurice comme une juridiction privilégiée pour la création de fonds à vocation internationale. Avec une fiscalité relativement faible et un réseau étendu de traités de non-double imposition, Maurice est devenu une plateforme privilégiée pour l'investissement étranger dans les économies émergentes comme l'Inde et la Chine, de même que les pays du continent africain.

## Attractivité de Maurice

Un fond créé à Maurice pour investir à l'étranger peut se prévaloir des avantages suivants:

- Peut être coté à la bourse de Maurice (SEM – Stock Exchange of Mauritius)
- Est exempt de l'impôt sur la plus-value
- Est imposable à un taux maximum de 3% sur les profits générés à Maurice
- Pas de retenue à la source pour les dividendes, intérêts et royalties
- Pas de contrôle des changes, libre rapatriement des profits
- Aucune obligation de participation d'investisseurs locaux au capital du fond
- Les informations relatives aux fonds ne sont pas à la disposition du public
- Accès à un réseau étendu de traités de non-double imposition
- Access to the vast network of Double Taxation Avoidance Treaties

## Cadre Légal et Règlementaire

Un fond à vocation internationale ('global fund') peut être créé sous la forme juridique d'une société, d'une fiducie, d'une société cellulaire ('Protected Cell Company'), ou d'une société en commandite. Un 'global fund' désireux de se prévaloir des avantages des traités fiscaux sera spécifiquement structuré en tant que société dite GBC de Catégorie 1 ('GBC 1'). Les fonds investissant exclusivement dans des pays non couverts par un traité fiscal avec Maurice seront structurés comme un 'Special Purpose Fund' (SPF) ou fond à vocation spécifique. Un fond SPF ne sera pas imposable à Maurice.

## Types de Fonds

Différentes catégories de fonds d'investissement sont réglementées à Maurice, notamment:

### (i). Les Fonds de placement collectif - de type public ("Public Collective Investment Schemes" – 'CIS')

Un 'CIS' - "Collective Investment Scheme" - ou fond de placement collectif répond aux critères suivants:

- Il a pour seul but d'investir collectivement des fonds dans un portefeuille de titres, ou autres actifs financiers, dans l'immobilier ou autres actifs non-financiers tombant sous l'approbation du FSC;
- Son fonctionnement est basé sur le principe de diversification du risque;
- Il a pour obligation, sur demande de leur détenteur, de racheter les titres à leur valeur nette, moins les commissions ou frais; et
- Ceux ayant souscrit au fond n'ont aucun contrôle sur la gestion des actifs;

### (ii). Les Fonds de type fermé ("Closed-Ended Funds")

Un "Close-Ended Fund" ou fond de type fermé est un fond de placement collectif comportant un nombre fixe d'actions. Ce type de fond est généralement celui que préfèrent les fonds "Private Equity". Les fonds de type fermé sont exemptés d'un certain nombre des conditions qui s'appliquent généralement aux 'CIS' publics.

### (iii). Les Fonds de placement collectif dits 'Professionnels' ("Professional Collective Investment Schemes" – 'PCIS')

Un Fond de placement collectif professionnel ('PCIS') offre ses actions uniquement à des investisseurs avertis ou sous forme de placements privés. Le Fond de placement collectif professionnel est exempté de la plupart des obligations ou réglementations couramment imposées sur le fonds de placement collectif de type public.

### (iv). Les Fonds de placement collectifs dits 'Spécialisés' ("Specialised Collective Investment Schemes")

Un Fond de placement collectif spécialisé est limité à des investissements en immobilier, produits dérivés, matières premières ou tout autre produit autorisé par la FSC. Avant d'entamer les démarches administratives pour un tel Fond, il est nécessaire de requérir l'avis de la FSC à l'effet que le Fond puisse être autorisé ou non.

### (v). Les Fonds dit 'Experts' ("Expert Funds")

Un Fond expert est un fond accessible uniquement à des investisseurs 'Experts'. Un investisseur 'Expert' se définit comme un investisseur faisant un placement initial de pas moins de \$ 100 000 pour son propre compte. Le Fond expert est exempté de la plupart des obligations ou réglementations couramment imposées sur le fonds de placement collectif de type public.

## Services de Création et d'Administration de Fonds

AXIS Fiduciary a l'expérience de la création de tous types de fonds à Maurice. Nous assurons également l'administration de tous types de fonds, y compris ceux domiciliés dans d'autres juridictions.

Nos services comprennent:

- La création de fonds d'investissement
- Mise à disposition d'administrateurs indépendants au conseil d'administration
- Secrétariat juridique, en tant que 'Company Secretary'
- Mise à disposition de facilités de siège social
- Gestion et facilitation des affaires, assistance en matière de fusion, acquisition et autres transactions
- Services conseils
- Calcul de Valeur Nette d'Inventaire (VNI)
- Services aux actionnaires
- Préparation des états financiers
- Coordination et liaison pour l'audit des états financiers
- Préparation et soumission des déclarations d'impôt

## Nos clients

Nous comptons parmi nos clients des individus fortunés, des investisseurs institutionnels, des institutions gouvernementales, des gestionnaires de fond d'investissement, des conseillers en investissement, des banques, des sociétés de placement et des entreprises.

Ces derniers sont engagés dans diverses activités incluant entre autres micro-finance, services bancaires, financiers et d'investissement, gestion d'actifs, immobilier, télécommunications, bâtiment et travaux publics, hydrocarbures, ressources minières, internet, services externalisés, agriculture et biocarburant, santé et hôtellerie.

## Vos Contacts



Assad Abdullatif  
Directeur Général  
assad.abdullatif@axis.mu



Jean Claude Permal  
Directeur des Opérations  
Jean-Claude.Permal@axis.mu

Pour plus d'informations sur AXIS, veuillez contacter [trust@axiscorporateservices.com](mailto:trust@axiscorporateservices.com)  
ou consulter notre site internet [www.axiscorporateservices.com](http://www.axiscorporateservices.com)